

La communauté de communes prend la compétence « Mobilité »

La collectivité prendra la main sur les schémas de déplacement sur son territoire à compter du 1^{er} juillet 2021. Les transports scolaires et ferroviaires restent néanmoins gérés par la Région.

Les inquiétudes que pouvaient avoir les élus au moment de se prononcer, lors du conseil communautaire du 31 mars, ont été vite levées. « *Les transports scolaires restent de fait de la compétence de la Région qui continue à les organiser* », a expliqué le 1^{er} vice-président, Philippe Passot, qui a participé aux réunions de concertation menées depuis plus d'un an par le Conseil régional. De même pour le ferroviaire : « *dès lors que l'on est sur une compétence qui concerne plusieurs territoires, la compétence ne revient pas à la communauté de communes* ».

En prenant la compétence « Mobilité », comme l'invitait la Loi d'Orientation des Mobilités (L.O.M.), la collectivité pourra ajuster au plus près des besoins des habitants les différents modes de déplacement.



La première conséquence directe de cette décision, c'est qu'elle permettra à la communauté de communes de continuer à percevoir la prime de mobilité de 340000 euros annuels, pour la mise en place du service de bus urbain de la commune de Saint Claude. La ville étant passée sous la barre des 10000 habitants, elle ne pouvait plus y prétendre seule ce qui remettait en cause l'existence même de ce service.

Pour le reste, le champ est large, et a déjà commencé à être défriché dans le cadre du Bouquet de Mobilités Alternatives pour Tous (BoMAT), en lien avec le Parc naturel régional du Haut-Jura : mise en place d'équipements pour le stationnement des vélos (arceaux et abris), mise à disposition de véhicules en autopartage, mise en place de bornes publiques de recharge pour véhicule électrique dans chaque bourg-centre, mise en place d'un service d'auto-stop organisé (RézoPouce), mise en place d'un service de location de vélos à assistance électrique longue durée à destination des habitants, développement d'ateliers vélo pour aider les habitants à effectuer les petites réparations de leurs vélos...

Auxquels pourraient se rajouter des navettes pour faciliter le transport à l'intérieur du territoire communautaire... « *Ce sont les élus locaux qui connaissent les besoins et la nature des services à mettre en place*, conclut le président, Raphaël Perrin. *La mobilité doit faire partie intégrante d'un projet de territoire* ».

REPÈRES

Loi L.O.M.

Promulguée le 24 décembre 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités vise à définir des échelons de proximité permettant de passer d'une logique de transport à une logique de mobilité (autopartage, covoiturage, vélo, véhicules de déplacement personnel...)

BoMAT

Le projet BoMAT Haut-Jura a été initié par les cinq communautés de communes du Pays du Haut-Jura (Haut-Jura Arcade, Haut-Jura Saint-Claude, Jura Sud, La Grandvallière, La Station des Rousses) et a été labellisé « France Mobilités » pour son caractère innovant en matière de mobilités quotidiennes en milieu rural.

Calendrier

Les 22 communes de Haut-Jura Saint-Claude doivent se prononcer d'ici le 30 juin.

La prise de compétence sera effective le 1^{er} juillet 2021 si 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou 50% de la des conseils représentant les 2/3 de la population.

Contacts

Simon MUCCILLI

Chargé de mission Territoire à Energie Positive
03 84 45 89 00 environnement@hautjurasaintclaud.fr

Carole ZAKIN

Parc Naturel Régional du Haut-Jura
03 84 34 12 30 c.zakin@parc-haut-jura.fr